



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 septembre 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Michel BRANCART, Christophe DECAMPS, Martine GAEREMYNCK, Conseillers communaux.

Objet n°22 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative au plan de mobilité autour du nouveau Colruyt

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative au plan de mobilité autour du nouveau Colruyt.

Monsieur le Député-Bourgmestre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le 11 septembre dernier, une nouvelle surface commerciale du groupe Colruyt a ouvert ses portes chemin du pont à Braine-le-Comte.

L'arrivée de ce commerce pose plusieurs questions en matière de mobilité dans un quartier dont l'occupation se partage entre l'IFAPME, le MULTISHOP, le CPAS, le Recyparc et des habitations.

Pendant la journée ou en début de soirée, le stationnement à cet endroit est problématique.

En outre, il apparaît que le magasin Colruyt a été inauguré alors qu'aucun accès piéton n'a été envisagé ou réalisé.

Des véhicules stationnent de part et d'autre de cette voirie ce qui trouble particulièrement la mobilité à cet endroit.

Il apparaît également que le stop au niveau de la sortie du Recyparc n'existe plus.

Par ailleurs, le marquage au niveau du rond-point n'est presque plus visible et la vitesse de certains automobilistes y devient dangereuse.

Il est également à noter que, bien qu'un parking provisoire existe non loin de là, aucune signalisation n'est placée.

Enfin, les habitants s'interrogent quant à la venue de camions de livraison alors que le Colruyt se trouve entre deux ponts.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Avez-vous une date approximative de la liaison cyclo-piétonne partant de la chaussée d'Ecaussinnes jusqu'à la rue des frères Dulait ?
- Les places en avant du magasin Colruyt seront-elles accessibles en dehors des heures d'ouverture de ce magasin ?
- Le stationnement est normalement interdit côté IFAPME, la zone de Police pourra-t-elle verbaliser ?
- Un stationnement est-il envisagé côté Colruyt ?
- Le Stop sera-t-il remis au niveau de la sortie du recy parc ?
- Un marquage du rond-point est-il prévu vu son état actuel ?
- Une signalisation du parking temporaire est-elle envisagée ?
- Qu'est-il prévu pour la circulation des camions de livraison pour lesquels les manœuvres semblent compliquées ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur L'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Merci beaucoup.

Concernant la date approximative, il faut savoir que le marché public c'est un seul et même entrepreneur qui a remporté le marché à la fois pour le sentier Saint-Roch et pour le chemin du Pont. Les travaux ont déjà été entamés au sentier Saint-Roch, puisque les équipes étaient différentes et que le chemin du Pont pourra commencer courant mi-octobre.

Avec, en ce compris, le marquage du rond-point, qui sera entièrement rafraîchi. Les places en avant du magasin Colruyt sont accessibles en tout temps et en dehors des heures d'ouverture du magasin à la fois pour monsieur et madame tout le monde, que pour les élèves de l'IFAPME ou pour toute autre personne, puisque la grille se situe après cette poche de stationnement. Alors il est effectivement interdit de stationner le long de l'IFAPME, la police a fait différents PV et avertissements. Et l'école en a été averti, et en a fait un document pour ses élèves afin de les sensibiliser au mieux.

On peut se stationner en chaussée le long du Colruyt, la largeur est suffisante, et ce sera le cas d'ailleurs après les travaux.

Pour la piste cyclo-piétonne, puisqu'il y aura une piste cyclable marquée le long de l'IFAPME et un trottoir cyclo piétons au niveau de l'accotement actuel.

Le stop a été remplacé au niveau du recy park pour le marquage, je l'ai expliqué, ce sera fait en même temps que les travaux de la piste cyclable. Des panneaux seront commandés pour avoir la signalisation du parking temporaire, puisqu'actuellement ce sont des feuilles plastifiées : on va envisager une signalisation plus pérenne. Et concernant la circulation des camions, eh bien, on n'a eu aucune doléance de la grande surface : en tout cas, les chauffeurs n'ont pas de soucis pour le moment, d'autant plus que c'est eux qui ont calculé tous les axes de girations, depuis le chemin

au Pont jusqu'au quai de livraison au sein de leur parking. A l'heure actuelle, on n'a pas eu de soucis de ce côté-là.

